

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 16 décembre 2015

Le 16 décembre 2015 à 20h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis au centre socio-culturel de Froncles, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mmes : ACHINI Agnès, BAUSSMAYER Arlette, CATTANI Annick, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, REY-COUTURIER Emmanuelle, VAUTHIERS Chantal, WY SOCKI Annie, MM : COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DERREZ Jean Pierre, DESPREZ Christian, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LAMONTRE Jean François, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PICARD Bruno, PIERRE Nicolas, POINSOT Patrick, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Suppléant : M. PICARD Bruno (de M. FLEURY Terry)

Absent(s) : Mmes : ALBAR Patricia, HALTZ Hélène, MM : CONTAL FABIEN, DEMERSON PASCAL, DIEUDONNE Jean-Paul, LEJOUR Jérôme, PELLOUARD Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DORE Marie-Thérèse à M. COURAGEOT Michel, HURAUX Carine à Mme ACHINI Agnès

Excusé(s) : M. FLEURY Terry

- **Approbation procès-verbal du 27/11/2015**

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 27 novembre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Mise à disposition de personnel (rapport n°201512B01)**

Le 4^{ème} Vice-Président indique que des conventions de mise à disposition du personnel (Nadège Toutain et Charles Gullaud) ont été signées avec les communes de Bologne et Froncles pour l'année 2015. Ces conventions étant renouvelables de façon expresse, il convient de délibérer à ce sujet.

Compte-tenu des besoins exprimés par les Maires de Froncles et Bologne et des possibilités des agents concernés, il est proposé de reconduire ces conventions pour l'année 2016 dans les conditions suivantes :

→ Nadège Toutain à hauteur de 4/35^{ème} auprès de la commune de Froncles

→ Charles Gullaud à hauteur de 21/35^{ème} auprès de la commune de Bologne et 3.5/35^{ème} auprès de la commune de Froncles

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer ces conventions.

- **Convention de mise à disposition de la Maison de Pays (Rapport n°201512101)**

Le Président rappelle que la convention pour la mise à disposition de la maison de pays à la Mairie de Bologne a été invalidée par la Préfecture au motif qu'une collectivité ne peut mettre gracieusement à disposition un bien public. La proposition de location à l'euro symbolique n'a pas été validée non plus. Il convient donc de définir d'autres modalités de mise à disposition de ce bâtiment.

Après délibération, les membres du Bureau ont proposé de fixer la participation de la commune de Bologne aux charges de fonctionnement du bâtiment au prorata de la surface utilisée, soit environ 20%. Ils ont également décidé de fixer une redevance mensuelle complémentaire, à 500 €/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Décisions budgétaires modificatives (Rapport sur table accepté)**

Le Président indique qu'il convient de modifier les crédits budgétaires afin d'intégrer des études suite à des travaux réalisés. De même, il convient d'ouvrir des crédits supplémentaires en section de fonctionnement notamment pour le prélèvement du BMCFE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, la modification budgétaire n°3 comme suit :

section de fonctionnement :

dépenses :

art. 7391178 : + 329 €

art. 60611 : + 1 800 €

art. 60622 : + 1 871 €

art. 6218 : - 4 000 €

section d'investissement :

chapitre globalisé 041

dépenses :

art. 2313 : + 196 511.26 €

art. 2315 : + 233.65 €

art. 232 : + 218.87 €

recettes :

art. 2033 : + 12 183.29 €

art. 2031 : + 184 780.49 €

- **Bilan financier enfance jeunesse**

Le président donne lecture d'un bilan financier concernant la compétence enfance jeunesse sur l'année scolaire 2014-2015. Il indique qu'il s'agit d'un premier bilan avec une gestion du service en régie. Comme il avait été évalué, l'économie réalisée par rapport à la gestion en délégation de service public est de 30 000 € environ.

Le différentiel provient essentiellement des frais de gestion qu'avait l'association Les Francas ainsi que les bénéfiques que celle-ci pouvait tirer de la prestation.

Le Président souligne que ce bilan ne concerne que le fonctionnement, du matériel ayant été racheté en investissement (ordinateurs...).

Suite à la question de M. DEREZ au sujet du recours concernant l'affaire CAUDRON/Francas, le Président indique que le jugement au tribunal administratif ne devrait pas avoir lieu avant 2017.

- **Bilan financier et activités tourisme**

Des informations sont remises aux délégués concernant le mini-golf de Viéville et les meublés touristiques.

Mini-golf : le Président indique que la gestion par le Pied de la Roche, de la remise du matériel pour le mini-golf de Viéville, a permis de ne pas avoir de dépenses de personnel, au niveau de la communauté de communes, en 2015. Le bilan financier est donc de 449.50 € de bénéfiques contre un déficit de 9 736.56 € en 2014.

Au niveau de la fréquentation, ce sont 267 qui sont venues jouer en 2015 contre 348 en 2014.

Locations des meublés de vacances :

Total de 2 759 nuitées en 2015 contre 2910 en 2014. Le Président indique que le taux de remplissage reste très correct au niveau de notre communauté de communes, surtout grâce au tourisme d'affaires.

Il souligne qu'une dépense sera à prévoir au budget primitif concernant une réparation du système de chauffage pour le meublé de Vouécourt.

- **Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères 2016 (Rapport n°2015.12.VI.01)**

Un bilan est présenté concernant la REOM 2015. La gestion de cette redevance présente un déficit d'environ 3 200 € sur les 615 000 € environ que représente ce service.

Sachant que le SMICTOM Centre n'a pas souhaité augmenter ses tarifs pour 2016, il est proposé de maintenir la redevance au même montant soit :

Particuliers : 53 € part/résidence/an et 73 € part/résidence/an

Professionnels : 100 €/an

Résidences secondaires ou vacantes : 125 €/an

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale (Rapport n°2015.12.B.02)**

Le Président remet aux élus un tableau récapitulatif concernant la fiscalité des trois intercommunalités concernées par le projet de SDCI du Préfet, à savoir : Communauté de communes du bassin nogentais, Communauté d'agglomération et notre intercommunalité.

Le système de pondération de fiscalité sur les taxes des ménages apparaît très favorable pour notre communauté de communes compte-tenu de nos taux plus élevés que les autres intercommunalités.

M. LESEUR intervient pour expliquer sa position par rapport à ce schéma. Hostile en premier lieu à un rapprochement avec l'agglomération de Chaumont, les explications de M. le Préfet concernant le pouvoir accru dont il bénéficie du fait de la révision du schéma et l'impact fiscal attendu du fait de cette fusion, ont fait basculer sa décision en faveur de la nouvelle intercommunalité. M. LESEUR indique que compte-tenu

de ces éléments, il ne sert à rien de rester bloqué sur une position alors que la fusion avec l'agglomération de Chaumont est inéluctable.

Il ajoute qu'une fusion avec la communauté de communes de la vallée du Rognon serait une perte de temps, d'énergie et d'argent.

Toutefois, M. LESEUR indique être toujours contre l'éloignement des centres de décisions des communes rurales. Celles-ci n'ont pas besoin d'être dépouillées de leurs compétences qui seront gérées par de grosses intercommunalités.

Il ajoute également que même si la fiscalité sera favorable pour l'intérêt individuel des personnes, les entreprises et artisans seront plus impactés du fait de la fiscalité professionnelle unique (FPU) plus élevée.

Le Président souligne qu'il faut rester prudent par rapport à la FPU. Il est nécessaire d'additionner à notre CFE, les taux des communes afin de pouvoir effectuer une comparaison.

M. ROY prend la parole pour indiquer que le Conseil Municipal de Bologne a délibéré en faveur d'un rapprochement avec la Communauté de communes de la vallée du Rognon. La position du Conseil n'a pas changé suite aux explications de M. le Préfet. Pour lui, les élus n'ont pas eu le temps de débattre sereinement sur ce SDCI. Il expose également différents arguments en défaveur de schéma et notamment : le manque de connaissance de la situation financière de la nouvelle intercommunalité à 5 ans, l'absence de connaissance du mode de gouvernance.

M. ROY souhaite que les élus s'approprient dans un premier temps le schéma de cohérence territoriale avant de définir une nouvelle intercommunalité gestionnaire de ce grand territoire. L'étape de 2017 apparaît trop proche. Il indique également qu'avec une économie fragile il est nécessaire de rester prudent et donne l'exemple des Forges de Bologne.

M. VOIRIN intervient pour indiquer qu'il ressort deux points essentiels à préciser dans l'avis sur le SDCI : le périmètre et les délais. Pour lui, la majorité des élus et des conseils municipaux se rejoignent pour confirmer la pertinence du périmètre proposé par M. le Préfet. Par contre, les incertitudes sur la gouvernance de la future intercommunalité et sa fiscalité notamment, amènent à demander un report de délai (horizon 2020) dans la mise en œuvre du schéma départemental.

M. NOIROT approuve les propos de M. VOIRIN et souhaite amender le projet de délibération, en indiquant un avis très défavorable quant aux délais d'application du schéma.

D'autres points sont également amender.

M. PIERRE regrette que le projet de délibération porte sur deux points distincts dont l'un est favorable au périmètre et l'autre défavorable aux délais.

Le Président souligne qu'il s'agit de la proposition du Bureau et qu'il convient de prendre position sur ce projet.

Après avoir terminé le débat sur ce sujet, le conseil communautaire décide par : 26 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, d'amender la décision suivante concernant l'avis sur le schéma de coopération intercommunale :

Le Conseil Communautaire :

EMET un avis très défavorable concernant les délais de mise en œuvre de cette nouvelle intercommunalité et sollicite une dérogation exceptionnelle pour un report de ces délais motivé par les points suivants :

- *L'échéance du 1^{er} janvier 2017 n'est pas tenable pour garantir une harmonie et une cohérence dans les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération,*
- *La construction de cette nouvelle intercommunalité nécessite de travailler bien en amont les statuts et règlements.*
- *Un système de gouvernance doit être défini afin de permettre aux élus d'être suffisamment représentés au sein de la nouvelle intercommunalité.*

EMET un avis favorable quant à la proposition de périmètre de la future communauté d'agglomération compte-tenu des bassins de vie de Bologne et Froncles orientés vers Chaumont,

CONSIDERE que ce nouveau périmètre permettra à la nouvelle intercommunalité d'être renforcée en termes de population et de compétences,

PROPOSE d'utiliser le travail en cours sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour renforcer la collaboration entre nos EPCI, à l'horizon 2020, en tenant compte des compétences à gérer en 2020.

Questions diverses :

Le Président indique avoir signé l'acte d'acquisition à l'euro symbolique du bâtiment Beausoleil à Froncles. Il précise qu'HAMARIS a effectué des travaux d'isolation sur les murs extérieurs du bâtiment et demande une participation de la communauté de communes sur ces travaux pour la partie concernée par les futurs aménagements communautaires (environ 12 500 €).

A ce sujet, le Président indique qu'une réunion aura lieu en janvier afin de prévoir au plus tôt les investissements à inscrire en 2016. Il indique que les demandes de subventions pour la DETR sont à déposer avant le 20 janvier 2016 en Préfecture.

Le Président informe également que des réunions publiques auront lieu les 26 janvier à Froncles et 28 janvier à Bologne, à 18h30, au sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agira de réunions d'information ouvertes à tous.